

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 24 septembre 2024

Convocation
Date : 18/09/2024
Affichée et mise en ligne
le : 18/09/2024

Délibération n°
68-CC240924

Nombre de Membres :
- En exercice : 44
- Présents : 27
- Pouvoirs : 11
- Votants : 38
- Absents : 6

Résultats :
- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas
part au vote : 0

Liste des délibérations
Affichée le 25/09/2024
Mise en ligne le :
18 OCT. 2024

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

18 OCT. 2024

ADOPTION DE LA CONVENTION PORTANT REGLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION CITOYENNE ILLIWAP

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 24 septembre 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Salle Jean Ruby - 6, route de Nanteuil 60300 Mont-l'Évêque sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 18 septembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Françoise BALOSSIER

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame BENOIST Magalie	Monsieur LESAGE William
Monsieur BLOT Laurent	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur CURTIL Benoît	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur TESSON Gilles
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane

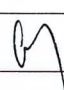
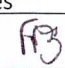
Ont donné pouvoir :

Monsieur GAUDION Philippe à Monsieur CURTIL Benoît
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame SIBILLE Elisabeth
Madame LUDMANN Véronique à Madame LOISELEUR Pascale
Madame MARTIN Emilie à Monsieur Pierre BOUFFLET
Madame MIFSUD Florence à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame REYNAL Sophie à Madame BENOIST Magalie

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel, représenté par Monsieur TESSON Gilles

Paraphes

	
---	---

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur BOULANGER Damien
 Monsieur DIEDRICH Wilfried
 Monsieur GRANZIERA Gilles
 Madame LOZANO Michelle
 Monsieur ROLAND Dimitri

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 060-200066975-20240924-68CC240924-DE



Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 27 présents et 11 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS**(Annexe jointe)**

La CCSSO, dans son Pacte de gouvernance adopté le 5 octobre 2023, exprime son souhait de conforter les solidarités entre le couple communes/intercommunalité et d'améliorer sa communication à destination des administrés. L'acquisition de l'application citoyenne Illiwap par la CCSSO et sa mise à disposition auprès des communes du territoire permettrait notamment **de renforcer la communication externe de la CCSSO et des communes membres**, notamment pour celles qui ne disposent pas de site internet.

Illiwap est une application spécialisée dans la communication des collectivités territoriales aux administrés. Elle permet la diffusion d'informations aux personnes ayant téléchargé l'application et ce à deux niveaux de manière indépendante :

- Au niveau intercommunal par l'envoi de messages en lien avec les compétences de la CCSSO sur le territoire. Par exemple concernant le ramassage des déchets ;
- Au niveau communal par l'envoi de messages par les communes sur leur territoire exclusivement et de manière indépendante.

Illiwap est une application gratuite pour les habitants et accessible sur smartphone (iPhone et Android), tablette et ordinateur. Son fonctionnement anonyme garanti le respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

L'application permet la notification en temps réel d'informations diffusées par les communes/intercommunalités auprès des personnes ayant téléchargé l'application. Aucune publicité n'y est diffusée.

Celle-ci permet :

- D'envoyer des messages aux administrés possédant l'application et abonnés à la commune/intercommunalité ;
- De créer des alertes géolocalisées aux administrés possédant l'application dans un périmètre défini ;
- De créer des sondages (questions ouvertes, questions fermées) dont les résultats sont présentés sous forme de graphiques/diagrammes ;
- De créer des « boîtes à idées » pour les administrés ;
- Aux administrés d'effectuer des signalements qui sont renvoyés aux communes/intercommunalités concernées ;
- De créer un annuaire virtuel (institutions du territoire, associations, commerces, lieux culturels etc.) ;
- De diffuser les publications de votre page Facebook et/ou site internet si vous en avez un (interfaçage par flux RSS) ;
- D'informer les administrés des services offerts par la commune en les renvoyant automatiquement vers les pages web concernées ;
- D'envoyer des alertes SMS.

La CCSSO souhaite acquérir cette application pour elle-même et la mettre à disposition des communes du territoire le souhaitant ; et ce, à titre gratuit. L'adoption de la convention portant règlement de mise à disposition de l'application citoyenne Illiwap est nécessaire.

Paraphes	

Après avoir entendu l'exposé,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11/10/2024

ID : 060-200066975-20240924-68CC240924-DE



DÉLIBÉRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 par renvoi de l'article L.5211-1 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le pacte de gouvernance de la CCSSO du 5 octobre 2023 ;

Considérant la volonté du Conseil Communautaire de renforcer la communication externe de la CCSSO et des communes du territoire ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ACQUÉRIR l'application citoyenne Illiwap ;

ARTICLE 2 : D'APPROUVER au nom de la CCSSO, la convention portant règlement de mise à disposition de l'application citoyenne Illiwap qui sera proposée aux communes du territoire souhaitant bénéficier de la mise à disposition de l'application Illiwap ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 11 OCT. 2024

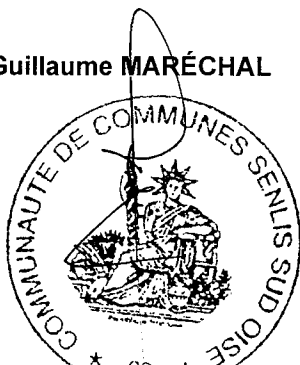
De la publication sur le site internet de la CCSSO :

18 OCT. 2024

Fait à Senlis, le 10 OCT. 2024

Guillaume MARÉCHAL

Françoise BALOSSIER



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

CONVENTION PORTANT REGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE L'APPLICATION CITOYENNE ILLIWAP

Entre :

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise, représentée par Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président de la CCSSO,

Dénommée ci-dessous « La CCSSO »

D'une part,

Et :

La commune de *****, représentée par *****

Dénommée ci-dessous « LA COMMUNE »

D'autre part,

PRÉAMBULE

En application de l'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCSSO souhaite mettre en commun et partager avec ses communes membres, l'application citoyenne Illiwap.

La CCSSO, dans son Pacte de gouvernance adopté le 5 octobre 2023 exprime son souhait de conforter les solidarités communes/intercommunalité et d'améliorer sa communication à destination des administrés. L'acquisition de l'application Illiwap pour la CCSSO et les communes permettrait :

- **De mutualiser les moyens.** Une contractualisation groupée permet un accès à Illiwap étendu à prix attractif ;
- **De renforcer la communication externe de la CCSSO et des communes.**

Aux termes de ces dispositions, la CCSSO qui se dote de l'application citoyenne Illiwap, propose de le mettre à disposition des communes membres intéressées.

Ainsi, la CCSSO met à disposition des communes l'application citoyenne Illiwap pour une utilisation dans le domaine des compétences communales et sur son territoire.

Présentation de l'application

Illiwap est une application spécialisée dans la communication des collectivités territoriales aux administrés. Elle permet la diffusion d'informations ; et ce, à deux niveaux de manière indépendante :

- Au niveau intercommunal, par exemple concernant le ramassage des déchets ou toute autre domaine de compétence de l'EPCI ;
- Au niveau communal.

Illiwap est une application téléchargeable gratuitement par les administrés. Elle est accessible sur smartphone (iPhone et Android), tablette et ordinateur. Son fonctionnement anonyme garantit le respect du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD).

L'application permet la transmission instantanée d'informations auprès des administrés abonnés à la collectivité. Aucune publicité n'y est diffusée.

L'application permet notamment :

- D'envoyer des messages aux administrés abonnés à la collectivité.
- De créer des alertes géolocalisées aux administrés possédant l'application et présents dans un périmètre défini (même si ceux-ci ne sont pas abonnés à la collectivité), Exemple : diffusion d'une alerte inondation ;
- De créer des sondages (questions ouvertes, questions fermées) dont les résultats sont automatiquement présentés sous forme de graphiques/diagrammes ;
- De créer des « boîtes à idées » pour les administrés ;
- De créer un annuaire virtuel (notamment des institutions, associations, commerces, lieux culturels du territoire) ;
- De diffuser les publications Facebook et/ou du site internet via l'application (interfaçage par flux RSS) ;
- D'envoyer des alertes SMS ;
- Aux administrés d'effectuer des signalements à la collectivité concernée ;
- Etc.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la présente convention

La CCSSO met à disposition de la COMMUNE, l'application citoyenne Illiwap pour la diffusion d'informations du domaine de compétences et sur le territoire communal.

ARTICLE 2 : Fonctionnalités

L'application citoyenne Illiwap permet à la COMMUNE

- D'envoyer des messages aux administrés abonnés à la collectivité ;
- De créer des alertes géolocalisées aux administrés possédant l'application et présents dans un périmètre défini (même si ceux-ci ne sont pas abonnés à la collectivité), Exemple : diffusion d'une alerte inondation ;
- De créer des sondages (questions ouvertes, questions fermées) dont les résultats sont automatiquement présentés sous forme de graphiques/diagrammes ;
- De créer des « boîtes à idées » pour les administrés ;
- De créer un annuaire virtuel (notamment des institutions, associations, commerces, lieux culturels du territoire) ;
- De diffuser les publications Facebook et/ou du site internet via l'application (interfaçage par flux RSS) ;
- D'envoyer des alertes SMS ;
- Aux administrés d'effectuer des signalements à la collectivité concernée ;
- Etc.

Cette application lui permettra de développer sa communication vers les administrés de son territoire.

ARTICLE 3 : Accès

La COMMUNE utilisatrice dispose d'un accès illimité à l'application citoyenne dans la limite des fonctionnalités prévues dans l'abonnement annuel.

La COMMUNE s'engage à effectuer des actions de communication dans la limite des compétences et du territoire communal.

La CCSSO s'engage à effectuer des actions de communication dans la limite des compétences et du territoire intercommunal.

ARTICLE 4 : Protection des données et confidentialité

Protection des données

La COMMUNE et la CCSSO doivent respecter les dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016, le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Confidentialité

La COMMUNE et la CCSSO s'engagent à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat. En particulier, veillent à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :

- S'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- Figurent sur une liste limitée de personnes autorisées à traiter les données ;
- Reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

ARTICLE 5 : Dispositions financières

La présente convention est conclue pour une mise à disposition de l'application à la COMMUNE, à titre gratuit.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est applicable à compter de la mise à disposition de l'application à la COMMUNE, par la CCSSO.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par période d'1 an. Dans tous les cas, elle s'achève à la date de fin de marché, conclu entre Illiwap et la CCSSO.

Les deux parties peuvent la dénoncer, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis de 3 mois.

La fin anticipée de la présente convention n'ouvre droit à aucune indemnité pour l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 7 : Modifications éventuelles

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 8 : Modalités de fonctionnement

La CCSSO ne serait en aucun cas être tenue responsable, pour quelque cause que ce soit, d'un non-fonctionnement ou d'un dysfonctionnement de l'application, et de ses conséquences directes ou indirectes.

En cas de non-fonctionnement ou dysfonctionnement, la COMMUNE prendra directement contact avec la société Illiwap.

La COMMUNE reste responsable de la bonne utilisation de l'outil, mis à disposition par la CCSSO.

ARTICLE 9 : Règlement des litiges - juridiction compétente

Le règlement des litiges éventuels dans l'exécution de cette convention intervient par concertation entre les directeurs généraux des collectivités et la hiérarchie des services.

En cas d'échec de ladite concertation, le Tribunal Administratif d'Amiens pourra être saisi.

Fait à Senlis, le

Monsieur Guillaume MARÉCHAL,
Président de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise

Monsieur / Madame *****
Maire de la commune de *****

PROJET